



Demande de renseignement sur prêt immobilier

Par **Lagouche**, le **21/05/2014** à **09:51**

bonjour,

j'ai contracté un prêt immobilier au nom de Mr ou Mme, mais mon épouse ne travaille pas, et donc sans revenu;

l'emprunt a été fait sur uniquement mes revenus .

je viens de passer au tribunal d'instance afin de solliciter l'application des articles 1244-1 du code civil et L-313-12 du code de la consommation, ce qui a été accepté.

le tribunal ayant rendu son jugement au nom de Monsieur ;

Ma banque me fait savoir qu'elle peut avoir recours à Madame, puisque le jugement ne fait pas apparaître Madame

En a -t-elle le droit? mais la situation est la même , mon épouse est sans revenu

Merci de votre éclairage

bien cordialement